
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 14 janvier 2014

Résolution: CA14 22 0009

Motion sur le déploiement de l'autopartage en libre-service sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest

Attendu qu'en milieu urbain, le « cocktail alternatif de transport », composé de la marche, du vélo, des transports collectifs, de la location d'automobiles à court terme, ainsi que du taxi, permet d'assurer une mobilité de qualité adaptée à chaque type de déplacement, rendant inutile l'acquisition d'une automobile privée;

Attendu que ces divers modes ne s'opposent pas l'un à l'autre mais se complètent. Ainsi, qui prend l'autobus 747 pour se rendre à l'aéroport, le métro ou BIXI pour ses déplacements les plus fréquents, en plus d'être abonné à une entreprise d'autopartage sera également un usager assez régulier du taxi;

Attendu que, de façon plus spécifique, favoriser le déploiement de l'autopartage en libre-service constitue un moyen efficace de relancer l'industrie du taxi, puisque ces deux modes sont complémentaires en tant qu'alternatives à la propriété privée d'une automobile;

Attendu que l'autopartage en libre-service, façon Car2Go de la société Daimler ou Auto-Mobile de la société Communauto, est présentement disponible dans trois arrondissements de Montréal, soit le Plateau-Mont-Royal, Rosemont-La Petite-Partie et Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce;

Attendu que les acteurs de l'industrie de l'autopartage en libre-service ont fait part de leur intérêt à offrir ce service dans plusieurs autres arrondissements de Montréal;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement fasse formellement part de son appui au développement de l'automobile en libre-service sur son territoire et qu'il participe à une réflexion collective devant mener à une politique pan-montréalaise des modalités de fonctionnement de ce service. Conséquemment, le conseil demande à l'administration de préparer des analyses et propositions visant à alimenter ses réflexions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.08

Benoit DORAIS

Maire d'arrondissement

Diane GARAND

Secrétaire d'arrondissement par intérim

Signée électroniquement le 21 janvier 2014